

Accompagnement Educatif

DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT DES ACTIONS

Ministère de l'Education Nationale Activités concernées : Aide aux devoirs Pratiques sportives Pratiques artistiques et culturelles		Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports Subvention au titre du CNDS <small>(Centre National pour le Développement du Sport)</small> <u>Exclusivement pour financer les modules sportifs</u>
<u>1 – Aide en HSE</u> Total Enseignement Catholique : 323 900 HSE Un tiers de sept. à déc. 2008 Deux tiers de janv. à juin 2009	<u>2 – Subventions pour l'année 2009</u> Subvention de l'état accordée à l'Enseignement catholique France : 13,3 M €	<u>3 – Subventions pour l'année 2008</u> France : 20 M € 12 M € pour l'encadrement des projets sportifs 8 M € pour subventionner l'aménagement et la rénovation d'équipements sportifs
Affectation des moyens		
Exclusivement pour la rémunération des personnels salariés par l'état	1 – Achat de matériel pédagogique 2 – Rémunération des intervenants (personnels d'éducation, intervenants extérieurs ...) 3 – Prise en charge de tous les frais qui n'auraient pas été couverts par les autres subventions	950 € par module, ou 1 200 € maximum par module, si l'établissement scolaire assure la rémunération de l'intervenant et que l'activité sportive nécessite l'acquisition de matériel spécifique ou l'organisation de déplacements réguliers. 1 module = 1 séance sportive hebdomadaire de 2 heures, durant un semestre scolaire (soit 18 semaines), pour 15 à 20 élèves et mobilisant une personne qualifiée, soit 36h d'encadrement.
Démarches administratives		
Répartition suivant le nombre d'élèves, à raison d'une HSE pour deux élèves de collège ou bien répartition en fonction des projets (décision des CAEC)	Dépôt des dossiers par le Chef d'établissement au CAEC ou à la DDEC courant novembre 2008	Dépôt des dossiers par le chef d'établissement auprès de la DDJS ou de la DRDJS (dates variables selon les régions)
Validation		
Par l'académie ou la DDEC	Commission d'examen des dossiers : CAEC/UGSEL ou DDEC / UGSEL courant décembre 2008	Commission départementale du CNDS

Possibilité de combiner les différentes sources de financement pour réaliser tous les projets des collèges.